

M. Jacques Fourcade
96, rue de Bourbonne
88320 Senaide

Senaide le 8 Décembre 2015,

M. le Président
Conseil départemental des Vosges
8, rue de la préfecture
88 088 Epinal cedex

Objet : Téléphonie et Internet à Senaide

Monsieur le Président,

Adopté le 25 novembre 2013, le SDTAN des Vosges porte l'ambition partagée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement numérique sur le département de garantir une couverture complète du territoire en services Haut Débit à 3 Mbit/s et plus d'ici l'année 2017 et d'apporter le Très Haut Débit sur fibre optique à 43 % des foyers et entreprises à horizon 2022.

Le diagnostic du SDTAN concernant les besoins en très haut débit dans les foyers indique que la multiplication des équipements connectés va entraîner une augmentation de la demande en débits dans les années à venir.

En considérant les usages se développant aujourd'hui et les tendances pouvant être identifiées (Télévision haute définition, bouquets de chaînes TV sur plusieurs postes, smartphones, tablettes numériques, connexion aux réseaux sociaux, etc...), le besoin à venir d'un foyer peut être estimé à environ 40 Mbits/s en voie descendante et à environ 5 Mbits/s en voie montante pour un usage confortable.

La première phase de mise en œuvre du SDTAN (actuellement en cours à travers le Plan d'Aménagement Numérique 2014-2018) prévoit notamment un plan massif de montée en débit ADSL par l'opticalisation des centraux téléphoniques.

Les Centraux Téléphoniques (ou Nœuds de Raccordements d'Abonnés – NRA) non opticalisés recensés sur le territoire des Vosges ne peuvent en l'état ni être dégroupés ni être éligibles à des offres Triple Play (internet – télévision par internet – téléphone par internet).

Lors d'une réunion à Isches le 26 novembre 2015 avec Alain Roussel, il nous a été précisé que seuls 9 centraux sur 27 dans les Vosges n'étaient pas opticalisés à ce jour dont celui des Thons qui couvre les habitants des villages d'Ainville, Châtillon-sur-Saône, Godoncourt, Fignevelle, Fouchécourt, Grignoncourt, Isches, Les Thons, Lironcourt, Mont-les-Lamarche, Saint-Julien, Senaide et Tignécourt.

Achever l'opticalisation des NRA (en créant des Points de Raccordements Mutualisés – PRM) peut donc constituer un objectif prioritaire de l'aménagement numérique des Vosges.

La seconde phase du SDTAN s'étendra sur la période 2018-2022 et sera principalement dédiée au déploiement de solution Fibre jusqu'au domicile pour 50 000 logements et entreprises et à la mise en œuvre, sous condition d'appétence des opérateurs, d'une solution de collecte d'envergure départementale.

Le SDTAN explique en pages 25-26 qu'il est possible de réutiliser les réseaux optiques existants (fibre noire) déployés sur les autoroutes, les réseaux ferrés ou les réseaux électriques pour permettre aux opérateurs et collectivités d'accélérer la couverture de la population et des zones d'activités économiques.

Ces réseaux optiques existants prennent souvent la forme d'un pylône (point haut) géré par TDF, anciennement TéléDiffusion de France, qui est une entreprise du secteur numérique possédant une plateforme hertzienne multi-

formats et multi-supports pour gérer et distribuer les contenus vidéo, audio et les données de ses clients vers tous types de récepteurs.

D'après la carte présentée en page 26, il existe d'ailleurs un point haut TDF sur le territoire de la commune d'Isches.

Le budget 2015 du Conseil Départemental en faveur de l'aménagement numérique était de 6 170 000 € et Alain Roussel nous a expliqué que le département souhaitait investir 60 000 000 € en faveur du numérique.

Lors de la séance plénière du Conseil Départemental du 19 octobre 2015, une enveloppe budgétaire supplémentaire de 600 000 € en faveur de l'aménagement numérique a été votée pour « lancer la deuxième phase d'aménagement des sites accueillants les Points de Raccordements Mutualisés (PRM) dans le cadre de la montée en débit prévue sur l'ensemble du territoire départemental ».

Le Conseil Départemental des Vosges a déposé un dossier de demande de soutien financier de la part de l'Etat au titre des crédits du Plan France Très Haut Débit. Le montant de l'aide attribuée est estimé à 13,8 millions d'euros et ce dossier a reçu un accord préalable de principe.

Ainsi, le Conseil Départemental des Vosges devrait bénéficier de moyens financiers supplémentaires pour accélérer la couverture numérique de son territoire. Idem, une partie de cette enveloppe pourrait être utilisée pour financer l'opticalisation du NRA situé dans la commune des Thons ou toutes autres modernisations d'équipements tendant à améliorer la montée du débit internet dans le sud-ouest vosgien.

La commune de Senaide et la Communauté de Communes des Marches de Lorraine peuvent aussi être éligibles à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux dans le cadre d'un appel à projet.

Bien que cette DETR ne permet pas de contribuer à financer des aménagements sur « des réseaux divers » (et donc électroniques/numériques), il est toutefois possible de demander une dérogation à la sous-préfecture de Neufchâteau si la commune n'a pas de projet permettant d'utiliser cette dotation pour financer des opérations prévues à cet effet.

Lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 14 septembre 2015 à Vesoul, le Gouvernement a promis d'amplifier pour 2016 son soutien aux investissements des communes et des intercommunalités, porteurs de développement, de croissance et d'emploi dans les territoires.

La mesure 12 a pour objectif de créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités. Une enveloppe de 500 millions d'euros sera consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités.

Les crédits seront gérés en proximité par les Préfets de Région et les communes couvertes par le central téléphonique des Thons peuvent donc intervenir auprès du Préfet de Région pour demander à bénéficier d'une partie de ce fonds de 500 millions d'euros pour alléger la participation financière du Conseil Départemental des Vosges.

Le Conseil Départemental de Haute-Marne dispose d'un Plan Haute-Marne Numérique.

La carte de couverture numérique du département de la Haute-Marne montre que les communes de Serqueux (442 habitants) et de Bourbonne-les-Bains (1 881 habitants) ont accès à un internet ADSL (haut débit) – VSDL (très haut débit) et les communes de Villars-Saint-Marcellin (95 habitants) et Fresnes-sur-Apance (174 habitants) ont accès à un internet ADSL (haut débit) inférieur à 5 Mbits/s

Sur les réseaux sociaux (Facebook), vous avez, Monsieur le Président, posté un message pour informer que vous étiez intervenu avec le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin (également Député du Haut-Rhin) auprès du Premier Ministre pour le sensibiliser sur la nécessité d'améliorer le désenclavement du massif vosgien notamment en ce qui concerne la couverture numérique.

Il est donc demandé au Conseil Départemental des Vosges d'initier un travail en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne, présidé par Bruno SIDO qui est également Sénateur de la Haute-Marne, pour que la commune de Senaide et les communes avoisinantes puissent bénéficier du haut débit grâce aux équipements techniques de Serqueux, Bourbonne-les-Bains, Villars-Saint Marcellin ou Fresnes-sur-Apance.

Avant de conclure, il convient de rappeler que durant la campagne des élections départementales, vous avez, Monsieur le Député des Vosges et Président du Conseil Départemental des Vosges, placé l'aménagement numérique du territoire vosgien au cœur de vos priorités.

Au cours des mois d'octobre et novembre 2015, vous avez tenu des réunions publiques dans chaque chef-lieu de canton pour présenter le plan « Vosges Ambitions 2021 ». Dans le canton de Darney, cette réunion publique a eu lieu le jeudi 29 octobre 2015 à la salle des Fêtes de Darney et dans ce plan « Vosges Ambitions 2021 », la priorité à l'aménagement du numérique y est citée.

En conclusion, l'amélioration de la couverture numérique dans le sud-ouest vosgien est tout à fait possible.

L'argument de la géographie particulière du secteur n'est plus recevable quand on sait que les communes du massif vosgien sont couvertes en haut débit.

L'argument du manque de moyens financiers n'est plus recevable quand on sait que l'Etat et les collectivités territoriales sont prêts à abonder leur budget pour améliorer l'accès à Internet qui est devenu aussi important que l'accès à l'eau, au gaz et à l'électricité et incontournable dans la vie quotidienne des citoyens (smartphone, TV haute définition...)

Mon rôle d'élu consiste à tout mettre en œuvre afin d'améliorer la vie des habitants de notre secteur qui se désertifie et mon ambition est de permettre à des personnes de s'installer dans nos communes en y travaillant à domicile par exemple tout en dynamisant nos villages qui souffrent d'un abandon de nos élus, ce qui n'est pas anodin quand on recense les résultats des récentes élections régionales.

J'ose espérer, Monsieur le président, que vous serez attentif à ma requête d'autant plus justifiée que notre société est étroitement liée au réseau Internet et que ce support de communication devient de plus en plus indispensable pour le quotidien de nos concitoyens. Il est donc certain que nous assisterons dans les années à venir à une augmentation de la demande en débits.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis sur les différentes possibilités existantes et de me tenir informé des démarches permettant d'améliorer sensiblement la couverture numérique de la Commune de Senaide et des communes environnantes.

Mon action s'orientera aussi en destination des élus départementaux, régionaux ou nationaux afin de les sensibiliser à ce problème et il m'appartiendra aussi d'alerter l'ARCEP, autorité de régulation des télécommunications afin que les opérateurs privés prennent aussi leurs responsabilités.

En vous remerciant très sincèrement par avance pour votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jacques Fourcade
Elu de Senaide

Copie à :

- M. Kaarsberg, Maire de Senaide.
- M. Roussel, Conseiller départemental des Vosges.
- M. Franqueville, Député des Vosges.
- Mme Lemaire, secrétaire d'Etat au Numérique.